



## DÉLIBÉRATION 2018-16

# SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Objet : Affectation du résultat 2017 Budget annexe**

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

**Présents (12) :** Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christophe COULON, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

**Excusés (8) :** Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

**Pouvoirs (4) :** Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

**Vu** l'instruction comptable M4,

### CONSIDERANT

- Que le compte administratif 2017 est conforme au compte de gestion 2017,
- Que le compte administratif 2017 a été adopté,
- Que le compte administratif 2017 présente les caractéristiques suivantes :

1/ Détermination du résultat de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	230 165.30 €
Recettes de fonctionnement	272 015.42 €
Excédent de fonctionnement	41 850.12 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	18 402.96 €
Résultat à affecter	60 253.08 €

2/ Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement	7 227 133.88 €
Recettes d'investissement	10 064 735.48 €
Excédent d'investissement	2 837 601.60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 807 897.86 €
Résultat d'investissement cumulé	4 645 499.46 €

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'affecter le résultat 2017 selon l'affectation suivante :

<b>Chapitre 002 (Recettes)</b> Résultat de fonctionnement reporté	<b>60 253.08 €</b>
<b>Chapitre 001 (Recettes)</b> Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>4 645 499.46 €</b>

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)